

60

nouveaux Commissaires aux Comptes du Grand Ouest ont prêté serment auprès de la Cour d'Appel de Rennes.

Mercredi 7 janvier, au Parlement de Bretagne, s'est tenue la prestation de serment des commissaires aux comptes rattachés à la Cour d'appel de Rennes. Cette cérémonie solennelle a marqué une étape fondatrice pour 60 nouveaux professionnels, officialisant leur entrée dans la profession et le lancement de leur carrière.

Derrière la solennité de l'événement, un réel engagement

Le Commissaire aux Comptes exerce ses missions sous tutelle du ministère de la Justice, et toute autorité lui est donnée pour mener à bien son mandat dans le respect des lois et des codes lorsqu'il s'engage ainsi auprès des instances. C'est dans ce cadre qu'à l'issue de leurs parcours d'étudiants puis de stagiaires ou de collaborateurs, les futurs CAC prêtent serment auprès de la Cour d'appel de leur territoire. Ce serment, c'est celui de **remplir les devoirs de leur profession avec honneur, probité et indépendance, de respecter et faire respecter les lois. Il est la pierre angulaire de la mission de commissaire aux comptes.**

A Rennes, en présence du vice-président du Tribunal de commerce de Rennes, de la directrice régionale des Finances Publiques de Bretagne, de la Directrice de l'IAE IGR de Rennes, ils sont ainsi 60 à avoir prêté serment devant le premier Président de la Cour d'Appel de Rennes, à l'instar de Sophie Le Bagousse, 36 ans, exerçant au sein du cabinet indépendant LBA WALTER France à Carquefou.

« J'ai choisi le métier de commissaire aux comptes pour être utile aux entreprises et, plus largement, à la société, en garantissant la fiabilité des informations économiques de mes clients. J'apprécie particulièrement la diversité des missions et la dimension relationnelle de ma profession où l'écoute est essentielle. Comprendre les dirigeants et leur quotidien nous permet de mieux les accompagner. Le cabinet est engagé dans les instances professionnelles. Il est essentiel de poursuivre cette démarche pour que les cabinets indépendants soient représentés. »

Sophie LE BAGOUSSE,

Commissaire aux comptes associée au cabinet LBA WALTER FRANCE



« Ces prestations de serment consacrent l'engagement de ces professionnels du droit au service de notre territoire – qui s'étend sur 12 départements – et de valeurs essentielles : impartialité, intégrité, transparence, indépendance, éthique, sincérité et sens de l'intérêt général. En rejoignant la CRCC Ouest Atlantique, ils intègrent une communauté de 975 commissaires aux comptes, acteurs clés de la fiabilité de l'information financière et comptable des entreprises. Nous leur adressons tous nos vœux de réussite dans leurs missions d'audit, que nous leur souhaitons aussi enrichissantes qu'utiles, au service de leurs clients et de la pérennité de leurs activités. »

Guillaume RONCO,

Président de la CRCC Ouest Atlantique



À propos de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

La CRCC est l'instance représentative de la profession de CAC pour les départements de Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes (ancienne région administrative hors Charente). Elle rassemble les CAC qui dépendent de sa circonscription, les accompagne dans leur exercice et les représente auprès de toutes les parties prenantes locales de la profession, au niveau économique, juridique ou encore académique.

La CRCC représente près de 1000 CAC, qui certifient les comptes d'environ 22 600 entités chaque année.

Depuis novembre 2023, la CRCC Ouest-Atlantique donne la parole à ses élus dans une série de podcasts nommée « DédiCACes » afin de valoriser la profession de CAC et de vulgariser leurs missions dans un nouveau format dynamique : <https://podcast.ausha.co/dedicaces>

Site Internet : <https://www.crcc-ouestatlantique.fr/>

Réseaux sociaux : LinkedIn

A propos de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes

La CNCC est l'instance représentative de la profession de CAC en France, profession d'intérêt général, créatrice des conditions de transparence et de sécurité de la sphère économique, sociale et environnementale. Les CAC sont des partenaires privilégiés de l'entreprise et de ses dirigeants, menant leurs missions avec les valeurs qui sont les leurs : l'indépendance, la compétence, l'engagement et l'écoute, au service de la confiance.

La CNCC représente près de 11 425 CAC, qui certifient les comptes d'environ 220 000 entités chaque année.

Le chiffre d'affaires audité par les CAC en France, toutes entités confondues, est de plus de 4 759 milliards d'euros (clôture des comptes 2023).

Site Internet : <https://www.cncc.fr>

Contact presse

Agence Arène – Marie Fillâtre – marie.fillatre@agence-arene.fr – 06 42 02 24 13